



**PROCES-VERBAL ET DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE STEENE**

SEANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2022

L'an deux vingt - deux, le 7 octobre à dix- huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DAVROUX, Président du CCAS, et après convocation régulièrement faite à domicile.

Etaient présents : MM. Alain DAVROUX, Nathalie DECLERCK, Estelle ACHTE, Emeline OBERT, Pierre DEVULDER, Claudie JOUVENOT, Mickaël MERLEN, Anne – Sophie VANDEWYNCKELE.

Procuration : Mme Patricia DOUAY a donné pouvoir à M. Alain DAVROUX, M. Tanguy HERREMAN à Mme Nathalie DECLERCK, M. Pierre DELABAERE à Mme Anne-Sophie VANDEWYNCKELE et Mme Eliane SENGULEN à Mme Estelle ACHTE.

Absent : M. Jean – François REBIER, Mme Amélie DENOYELLE, Mme Marie – Andrée MAHIEUX.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h08.

Madame Emeline OBERT est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le Président demande si le procès-verbal du 10 mai 2022 suscite des observations. Le compte – rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour et demande à ce que soit ajoutée au vote une délibération relatif au passage à la M57, nomenclature comptable applicable au 1^{er} janvier 2023. L'assemblée donne son accord.

DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE

L'APAHM nous adresse la demande de Mme BAUDUIN Albertine, 86 ans. Cette dame vit avec son arrière – petit – fils handicapé. Elle est elle – même malade ; elle souffre de problèmes cardiaques. Elle souhaite réaménager sa salle de bains en y installant une douche à la place de sa baignoire qu'elle ne peut plus utiliser.

La douche adaptée a un cout de 6921.26€ ; les aides de l'ANAAH (2889.00€) et de la CARSAT (3000.00€) laisse à Mme BAUDUIN un reste à charge de 1032.00€.

Ses ressources sont de 1046.00€ (pension de retraite) ; son petit – fils perçoit une AAH de 956.00€. Les charges déduites, le reste à vivre est de 19€. Le CCAS se propose de verser une aide exceptionnelle de 250.00€.

Les membres du Conseil donnent leur accord à l'unanimité.

LES COLIS DE NOEL 2022

Madame ACHTE Estelle fait un point sur les colis de Noël 2022. L'opération est renouvelée avec Epicure, société basée à Herzele. Les coffrets sont confectionnés par l'ESAT de Tétéghem. Il faut prendre une décision rapide du fait de l'inflation des prix ; la commande a été passée en septembre.

Monsieur DAVROUX se charge des cartes de Noël.

Cette année, on compte : 79 couples, 86 individuels dont 3 EHPAD – soit 165 colis

Les coffrets contiennent : 1 bouteille de « bulles », des terrines et des bocaux salés, des desserts, de la confiture, des toasts, 1 bouteille de vin blanc, du chocolat, des guimauves, et un petit cadeau (doseur à spaghettis).

Le tarif est de 45€ pour les coffrets « couples » et de 25€ pour les individuels. Ils seront réceptionnés le 16 décembre pour une distribution le 17. Mme Achte donnera le tableau de répartition des rues à chacun pour la distribution des colis.

Quid des personnes qui ne souhaitent pas le colis ? cette année, on recensera les personnes qui ne souhaitent pas le colis. Une décision collégiale sera prise ultérieurement. Les colis non distribués seront reversés aux personnes dans le besoin.

Peut – on maintenir le colis et le repas des aînés ? cela représente un cout élevé pour le CCAS. Il faudra faire un choix. Plusieurs pistes de réflexion :

- On alterne 1 année le colis, une année le repas, ou,
- Les personnes choisissent soit le colis, soit le repas (ou spectacle thé dansant)

DELIBERATION AUTORISANT LE PASSAGE A LA M57

Au 1er janvier 2024, l'ensemble des collectivités et de leurs entités devront passés à la nomenclature comptable M57. Afin de bénéficier de l'accompagnement des services de la Trésorerie et du Comptable Public, il est proposé que le CCAS adopte le nouveau plan comptable à compter du 1er janvier 2023 à l'instar de la commune.

Le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité le passage à la M57 du CCAS au 1^{er} janvier 2023.

SUJETS DIVERS

Les jardins ouvriers

Pour 2024, il sera proposé de revoir les tarifs des jardins ouvriers afin que le CCAS ne perde pas d'argent.

La mutuelle communale – un projet à étudier

Monsieur MERLEN nous présente une mutuelle communale qui pourrait être mise en place sur la commune et proposée aux steenois. De nombreuses communes ont mis en place ce type de mutuelle.

Monsieur MERLEN, directeur général de la Mutuelle Générale depuis 2013, a mis en place de tels dispositifs dans des communes comme Grande – Synthe, Saint – Pol – sur – Mer ... La mutuelle proposée ce soir n'a aucun lien direct avec son emploi. Il n'a donc aucun intérêt personnel à nous la présenter.

Mettre en place une mutuelle communale c'est permettre aux personnes vivant sous le seuil de pauvreté de bénéficier d'une mutuelle à un prix attractif ; le prix étant fixé en fonction du nombre d'adhérents et des besoins de chacun. Cela permet de créer du lien social, solidaire et innovant. Cela aura un impact direct sur le pouvoir d'achat (notamment des séniors).

C'est une mutuelle à taille humaine où un référent organise des permanences, rencontre les adhérents. Les bénéficiaires sont tout autant des jeunes, des personnes sans emploi, des retraités.

Plusieurs formules sont proposées en fonction des besoins de chaque adhérent : hospitalisation, médecine douce, auto – médication ...

Avantages : Aucun délai de carence, pas de questionnaire de santé, le 3^{ème} enfant est gratuit, choix de la date de prélèvement, pas d'avance d'argent sur la France entière, assistance 24/24 – 7j/7.

Exemple de formule : formule hospitalisation (tous les frais liés à l'hospitalisation), formule essentiel (100% santé)

Prestation complémentaire : auto – médication, assistance garde d'enfants en cas d'hospitalisation.

La tarification se fait par tranche d'âge (20/30 – 30/35)

Il existe des coups de pouce sport, santé et bien – être. L'adhérent s'inscrit à un club de sport ; on lui rembourse 40€ et le club en reçoit 30. 80% de la licence est payée aux personnes RQTH. Pour les + 55 ans, les 40€ du club de sport peuvent être utilisés pour les clubs de loisirs.

Coup de pouce : plateforme de télémédecine est mise en place ainsi qu'une plateforme d'écoute pour les moments difficiles de la vie (personne seule, isolée ...) on peut les appeler pour discuter avec un accompagnant.

La mutuelle aide également à réduire la fracture numérique (renfort et aide sur le numérique).

Quel lien avec la commune ? La mutuelle fait un contrat de partenariat. Pour engagement, la commune met à disposition un local pour les permanences ; la commune s'engage à communiquer sur le partenariat. Un bilan annuel sera établi (adhérents, fonds de solidarité ...).

Monsieur MERLEN attend les nouveaux tarifs pour nous les communiquer. La mutuelle « tient la route ». Plus il y a d'adhérents, plus les tarifs sont avantageux. C'est une mutuelle adaptée aux besoins de chacun. Une présentation sera faite à la CCHF lors de la réunion collégiale des maires.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clos la séance à 19heures20.

Les administrateurs apposent leurs signatures ci – dessous pour approuver la sincérité des points abordés lors de la séance :

A DAVROUX	N. DECLERCK	P. DOUAY Donne pouvoir à M. Alain DAVROUX	T. HERREMAN Donne pouvoir à Mme Nathalie DECLERCK
E. ACHE	E. OBERT	J-F REBIER	P. DEVULDER
C. JOUVENOT	M. MERLEN	A-S VANDEWYNCKELE	P. DELBAERE Donne pouvoir à Mme A-S VANDEWYNCKELE
A. DENOYELLE	E. SENGULEN Donne pouvoir à Mme Estelle ACHE	M-A MAHIEUX	